



11^{ème} campagne Pays'Apprentis au service de la mobilité des apprentis !

Madame, Monsieur,

L'Organisation Patronale du Paysage et les Organisations Syndicales de Salariés ont décidé de reconduire pour la 11^{ème} année consécutive, **Pays'Apprentis**, le dispositif d'aide à la mobilité qu'ils ont imaginé pour manifester leur solidarité et leur soutien auprès de la jeunesse en formation, avenir de la profession...

Grâce à votre implication, près de **20 000 apprentis** ont déjà bénéficié de cette aide financière pour faire face aux coûts liés à leur mobilité entre centre de formation et entreprise d'accueil.

Nous vous remercions une fois encore pour votre effort de solidarité et comptons plus que jamais sur votre relais et votre collaboration pour assurer la réussite de cette nouvelle édition !

Le dispositif Pays'Apprentis en quelques mots :

✂ Une aide financière entre 200 et 600 €

Pays'Apprentis est réservé aux apprentis des entreprises du paysage qui entrent dans l'année de validation de leur diplôme (cf dépliant joint). **L'aide est comprise entre 200 et 600 euros, selon la distance entre le centre de formation et le lieu d'apprentissage.**

L'apprenti doit être affilié à la MSA ; l'entreprise d'accueil doit également être affiliée à la MSA et à l'institution AGRICOLE PRÉVOYANCE.

✂ Des démarches facilitées

À partir du 15 octobre, l'envoi du dossier d'aide aux apprentis pourra se faire **en ligne** pour accélérer la saisie et l'instruction du dossier. Cependant, vous pourrez toujours adresser le dossier par courrier ou email.

Le formulaire de demande est disponible sur les sites de l'Unep (www.lesentreprisesdupaysage.fr) et d'AGRI PRÉVOYANCE (www.groupagricola.com/action-sociale/paysapprentis).

Une fois cosigné par l'apprenti, le CFA et l'entreprise, il doit être retourné accompagné des justificatifs demandés (Cf dépliant) à AGRICOLE PRÉVOYANCE **avant le 31 décembre 2022** soit :

En ligne sur le site AGRICOLE www.groupagricola.com/action-sociale/paysapprentis

Par mail à paysapprentis@groupagricola.com

Par courrier **Groupe AGRICOLE, Pays'Apprentis, AGRICOLE PRÉVOYANCE, 21 rue de la Bienfaisance, 75382 Paris cedex 8**

✂ Un numéro d'appel et une adresse mail dédiés

Pour toute question complémentaire, vous pouvez joindre un interlocuteur au **0 800 945 272** du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. N'hésitez pas à nous interroger par mail à paysapprentis@groupagricola.com

✂ Un kit de communication à votre disposition

Pour informer vos apprentis, vous pouvez télécharger le kit de communication (affiche, dépliant, formulaire) sur www.lesentreprisesdupaysage.fr et www.groupagricola.com/action-sociale/paysapprentis ou en scannant le QR code ci-contre.



L'Organisation Patronale du Paysage et les Organisations Syndicales des Salariés

